

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 23 Mars 2015

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 23 Mars 2015, à partir de 13h30, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue au siège social de la société, à Ecully.

Etaient présents :

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY
Jocelyne GIRODON
Laura MARTINEZ

Etait invitée : Marie DECOUZ

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 Février 2015

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Résultats des élections partielles au CE

Suite à la carence au premier tour de candidature syndicale, un deuxième tour a eu lieu. Une candidature libre s'est manifestée : Laura Martinez a été élue à l'unanimité des votants. Le comité désigne Madame Martinez en tant que trésorière au sein du CE.

3. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société

A la date du 17/03/2015 :

- Carnet de commandes : 2.3M€ (dont Carnot : 87 000€)
- Carnet de négociation : 3.5M€
- Facturation : 0.867M€ (chiffre très bas)
- Trésorerie reste à un très bon niveau

La situation de la société est bonne.

4. Complément d'informations sur le résultat 2014 de la société quant au non-versement d'une participation aux salariés en 2015 sur les résultats 2014

Une explication a été donnée par téléphone par l'expert-comptable. Cette réponse figure dans le compte-rendu de la réunion CE du 27 Février. Un complément d'information sera demandé lors du conseil de surveillance du 24 Mars.

5. Informations sur les taux de prélèvements affectés aux contrats gérés par Centrale Innovation

En ce qui concerne les contrats gérés à l'Ecole Centrale de Lyon, en Novembre 2014 a eu lieu la signature de la convention de site (volet recherche du contrat quinquennal CNRS). Cette convention a été signée au niveau de la COMUE de Lyon. Le CNRS a imposé que les prélèvements sur contrats soient pour tous les établissements de 16% entre la filiale et l'Ecole. Centrale Innovation conserve le taux de 10% de prélèvement, le prélèvement ECL est monté à 6% au lieu des 5% actuels.

La convention cadre entre l'ECL et C-Innov sera modifiée en conséquence.

La date d'entrée en vigueur de ce nouveau taux sera le 1^{er} Avril 2015.

Un prélèvement de 20% est également discuté à l'ECL afin d'être appliqué sur les contrats de prestation de recherche au titre de la cession de propriété intellectuelle. Seul un très faible nombre de contrats seront concernés par cette mesure qui sera expliquée lors de la réunion entre C-Innov et les directeurs de laboratoires et responsables scientifiques en mai 2015

6. Informations sur Pertinence Invest : combien de start-ups ont été créées ? Quelles sont les retombées financières pour C-Innov ?

A la date d'aujourd'hui Pertinence Invest soutient 10 start-up avec une participation au capital dans le cadre d'un tour de table post-création

Les retombées financières ne sont pas immédiates, les start-up ne distribuant pas de bénéfices (réinvestis le plus souvent dans l'entreprise), mais plutôt lors de la sortie du capital lorsque la société sera éventuellement rachetée ou demandera la sortie de Pertinence Invest de son capital.

7. Information/consultation sur le projet de mise en place d'un accord de contrat de génération chez Centrale Innovation

Le projet d'accord d'entreprise relatif au contrat de génération a été présenté au CE. Aucune remarque n'a été formulée et cet accord sera donc signé par les délégués du personnel.

8. Suivi du plan d'action 2014 en faveur de l'Egalité Professionnelle Homme/Femmes

Une enquête a été envoyée par Centrale Innovation sur un des indicateurs prévus dans le cadre du plan d'action. Seules 10 personnes ont répondu à cette enquête. Sur les personnes ayant répondu, aucun problème particulier n'a été mis en évidence.

9. Information/ consultation sur la reconduction du plan d'action en faveur de l'Egalite Professionnelle Hommes/Femmes pour l'année 2015

Le plan d'action signé le 26 mars 2014 était prévu pour une durée d'un an.

La Direction propose de reconduire ce plan d'action d'une année afin d'être couverte par l'obligation légale de prise en compte des objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes, et de prévoir les mesures nécessaires pour y parvenir en entreprise

La Direction souligne aussi le fait que la Branche Syntec a signé un accord national le 27 octobre 2014 par l'ensemble des partenaires sociaux, relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Cependant, cet accord n'est pas encore étendu (il faut attendre environ 6 mois, une fois que l'accord a été déposé).

En effet, l'entreprise applique la convention collective de la Syntec, mais n'est pas adhérente ; de ce fait, seuls les accords de branche étendus sont applicables à l'entreprise.

Quoi qu'il en soit, il est préférable de re-signer un plan d'action pour une durée d'un an, en attendant de savoir si l'accord national sera étendu ou non.

10. Questions diverses

- Une information sera envoyée aux salariés sur la Déclaration Sociale Nominative avec le bulletin de paie du mois de Mars
- Une information annuelle sur le CET sera communiquée aux salariés ayant posé des jours sur le CET en 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h30.

La prochaine réunion du CE aura lieu le **Lundi 27 Avril 2015 à 10h00**.

A Ecully, le 23 Mars 2015,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation



